

<https://www.aefinfo.fr/depeche/685545>

✍ Erwin Canard, Gwénaëlle Conraux, Pierre Deroudilhe

🕒 6 min read

IPS : les lycées généraux et technologiques et les lycées privés sous contrat accueillent les élèves les

Selon les indices de position sociale (IPS) des lycées français, publics et privés sous contrat, publiés par le MENJ le 10 janvier 2023, d'importants écarts existent entre les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels. La moyenne des IPS des premiers dépasse de plus de 25 points celle des seconds (110,3 contre 84,6). En outre, à l'instar des collèges, de fortes disparités apparaissent selon que les lycées sont publics ou privés sous contrat, ces derniers accueillant une population bien plus favorisée. De grandes différences existent également entre les académies.

sources et Méthodologie

Les données utilisées dans cette dépêche sont issues de la publication de la Depp du 10 janvier 2023, portant sur les indices de position sociale dans les lycées de France métropolitaine et DROM. L'IPS permet de quantifier le statut social des élèves. Il a été construit à partir des propositions de Thierry Rocher pour la Depp, et se base sur les professions et catégories sociales des parents.

La Depp met à disposition les IPS de tous les lycées français, en différenciant les LEGT, LP et LPO, les établissements publics et ceux privés sous contrat, ainsi que la voie générale et technologique de la voie professionnelle.

Les IPS des lycées sont une moyenne des IPS de tous les élèves fréquentant l'établissement. En tant qu'indice composite, la Depp met en garde précisant qu'il s'agit d'un indicateur qui est "un résumé simplifié de la réalité, qui ne peut rendre compte à lui seul de la complexité de la situation socio-économique et culturelle des élèves accueillis

dans un établissement". À ce titre, la Depp recommande de ne pas interpréter des différences de trois points ou moins concernant les IPS moyens des établissements.

Les données portent sur 3 607 lycées.

Trois mois après [ceux des collèges \(lire sur AEF info\)](#), le ministère de l'Éducation nationale a publié, le 10 janvier 2023, les [IPS des lycées publics et privé sous contrat de France](#). Cela répond notamment à une demande effectuée par [SUD-Éducation](#) en novembre dernier ([lire sur AEF info](#)).

L'IPS (indice de position sociale), explique le ministère, "permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents". Cet indicateur permet de repérer les établissements dont la part d'élèves issus de milieux favorisés est élevée, ou inversement, ou encore ceux dont la population est socialement et économiquement mixte.

La publication des IPS des lycées intervient au moment où Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, fait de la mixité sociale et scolaire une de ses priorités et avant une prochaine refonte de la carte de l'éducation prioritaire ([lire sur AEF info](#)).

Écart très important entre les lycées GT et les lycées pros

Selon les données du ministère, la moyenne globale des IPS des lycées français, publics et privés sous contrat, toutes voies confondues, est de 103,9.

Toutefois, les lycées professionnels accueillent des élèves dont les IPS sont bien moins élevés que ceux des lycées généraux et technologiques. Précisément, alors que la moyenne des IPS des lycées GT publics est de 110,3, celle des IPS des lycées professionnels publics n'est que de 84,6, soit un écart de plus de 25 points. L'écart est similaire dans le privé sous contrat.

À l'Assemblée nationale, le 9 janvier 2023, Prisca Kergoat, professeure des universités à l'université Toulouse-II Jean-Jaurès et directrice du [Certoop](#), expliquait que, "à niveau scolaire strictement comparable, les élèves d'origine populaire ont une probabilité 93 fois plus élevée d'être orientés vers un bac professionnel" ([lire sur AEF info](#)).

Les lycées privés sous contrat accueillent une population plus favorisée

En outre, à l'instar des IPS des collèges, ceux des lycées montrent une importante différence entre les établissements publics et privés sous contrat.

Ainsi, la moyenne des IPS des lycées publics, toutes voies confondues, est de 99,6 alors que celle des lycées privés sous contrat est de 112,6, soit un écart de 12 points.

Ces écarts existent de manière similaire dans la voie générale et technologique d'un côté (écart de 11,3 points entre la moyenne des IPS du public et celle du privé sous contrat), et, de l'autre côté, dans la voie professionnelle (écart de 11,1 points entre le public et le privé sous contrat).

Si vous ne voyez pas la carte dans son intégralité, [cliquez ici pour l'ouvrir dans une nouvelle fenêtre](#).

De fortes disparités entre académies

Les données des IPS des lycées démontrent également de grandes différences selon les académies. Ainsi, les académies de Paris, Versailles, Nantes, Nice ou encore Grenoble sont, dans l'ordre, celles où les IPS sont les plus élevés dans les lycées, toutes voies et tous statuts confondus. A contrario, les académies en bas de tableau sont celles d'Outre-mer (dans l'ordre, Mayotte, Guyane, Réunion, Guadeloupe, Martinique) suivies de Lille et Amiens.

Entre Paris et Mayotte, l'écart est de 49 points : 117,5 pour Paris, 68,1 pour Mayotte.

Ces écarts peuvent aussi s'observer à travers la part de lycées privés sous contrat par académie. Paris et Nantes, par exemple, ont environ la moitié de leur lycée GT qui sont privés sous contrat, alors qu'aucun des 10 lycées GT de Mayotte n'est privé sous contrat.

Par ailleurs, entre la moyenne des IPS des lycées GT parisiens privés sous contrat et celle des lycées pros publics de Mayotte, l'écart des IPS est de 76,4 points (138,0 versus 61,6).

Les lycées hors éducation prioritaire

Depuis la création des REP et REP+, en 2014 et 2015, en remplacement des dispositifs ZEP et Eclair, les lycées ne font plus partie de l'éducation prioritaire. Seuls les écoles et

collèges, constitués donc en "réseaux", peuvent être catégorisés ainsi. Néanmoins, jusqu'en 2020, les lycées qui appartenaient avant cette réforme à l'éducation prioritaire recevaient des moyens supplémentaires via une "clause de sauvegarde" qui maintenait les indemnités des personnels relatives à ce classement. Or, celle-ci a été arrêtée en 2020 ([lire sur AEF info](#)).

Depuis la réforme des REP et REP+, les syndicats revendiquent le retour des lycées dans l'éducation prioritaire.

Actuellement, certains lycées sont inscrits dans des dispositifs leur permettant de bénéficier de moyens supplémentaires, tels que "politique de la ville" ou "zone sensible". En outre, des lycées sont intégrés à l'expérimentation des [CLA](#) ([lire sur AEF info](#)).

Generated with Reader Mode